

Annexe II : Délai de mise en conformité de la mesure visée à l'article 3

Objet	Zone IIa	Zone IIb
	Délais	Délais
Mesure visée à l'article 3, §1er	-	2 ans*

*à dater de la parution au moniteur de l'arrêté ministériel approuvant l'étude de zone prioritaire

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 12 avril 2021 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé captage de Lienne sis sur le territoire de la commune de Ciney.